

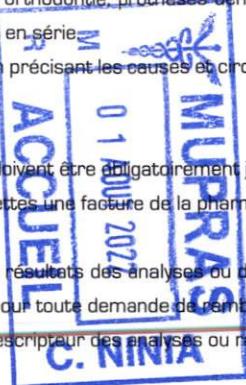
# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.



## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **1525**

Société :

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **Fatiha Nour**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **13/07/2022**

Nom et prénom du malade : **NOUR FATIHA** Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Age :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... /

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/07/22	ZOPH		150 DH	Docteur VITA TASKOVA SPECIALISTE MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX 15, Rue du Parc - Casablanca Tél: 0522 211 18 62

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
LAHLOU Ilyam El Aya Pharmacie MURDO 17, Rue du Parc Casablanca Tél: 0522 22 20 00	18/07/22	65.00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
LOZZA OPTIQUE SOUK MOURIDA BLOC 02 CASABLANCA TÉL: 0522 22 20 00	28 JUIL 22		27000 DH

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system with H (top), G (right), and B (bottom) is shown. Arrows indicate the direction of treatment for each tooth."/				

Docteur VITA TASKOVA

SPECIALISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

15, Rue du Parc - CASABLANCA

Tél. : 05 22 27 28 62

الطبية فيتا طاسكوفة

اختصاصية

في أمراض وجراحة العيون

15، زنقة الحديقة - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 27 28 62

Casablanca, le

18/07

20/07

Nour FATHA

Docteur VITA TASKOVA  
SPECIALISTE MALADIES  
ET CHIRURGIE DES YEUX  
15, Rue du Parc - Casablanca

DR: (-0.75 - 90) + 2

+ 1,25

RIMPHARMA  
PVC  
65 00 DH

28 JUL. 2012

DR

DR

+ 2,25

DR AL AYACHE

DR

DR



DR AL AYACHE MURDOCH  
LAHLOU BO EL ALI  
17, Rue du Parc Casablanca  
Tél. 05 22 20 05 54

DR AL AYACHE MURDOCH  
LAHLOU BO EL ALI  
17, Rue du Parc Casablanca  
Tél. 05 22 20 05 54

DR AL AYACHE MURDOCH  
LAHLOU BO EL ALI  
17, Rue du Parc Casablanca  
Tél. 05 22 20 05 54

Docteur VITA TASKOVA  
SPECIALISTE MALADIES  
ET CHIRURGIE DES YEUX  
15, Rue du Parc - Casablanca

LOZZA Optique

Souk Koréa - Bloc EF

N° 132 - Casablanca

Tél.: 05.22.82.12.83

GSM : 06.25.49.49.49

N°, 000364



نظارات اللوزة

سوق القرعية - بلوك EF

الرقم 132 - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.82.12.83

الهاتف المحمول : 06.25.49.49.49

Docteur : VITA PISKOVÁ  
Mr. Nour PATILIA



Nomenclature :

Montures :

VL MILAL optique = 600 Dhs  
VP MILAL optique = 500 Dhs

Type de verres :

GRANDE BOUTIQUE  
GRANDE BOUTIQUE

\* VISION DE LOIN :

OD : Axe : 190 Cyl : 0.75 Sph : +2 = 500 Dhs

OG : Axe : 190 Cyl : 0.75 Sph : +1.75 = 500 Dhs

\* VISION DE PRES :

OD : Axe : 190 Cyl : 0.75 Sph : +4.25 = 300 Dhs

OG : Axe : 190 Cyl : 0.75 Sph : +3.75 = 300 Dhs

Odd :

=

Total : Deux Milles Sept Cents Dhs

Date :

28 JUL. 2012

